

SERVICE CIVIQUE A SAINT-PLANCARD !

En quelques mots :

L'école primaire de Saint-Plancard (2 classes : GS-CP et CE1-CE2-CM1-CM2) recherche un jeune volontaire en service civique dont la mission sera de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes.

Votre mission de Service Civique :

Objectifs

La mission proposée promeut l'éducation citoyenne par l'action. La classe est un cadre d'engagement, dans lequel les volontaires pourront gagner en confiance, créer, aider, proposer, animer, découvrir des thématiques éducatives nationales, acquérir de nouvelles compétences.

Actions

Dans cette école de 2 classes, nous accueillerons des GS de maternelle. N'ayant pas d'ATSEM et désireux de faire profiter aux GS d'une véritable classe de maternelle et non d'un "petit CP", le service civique aura pour mission de remplacer l'assistante maternelle en s'occupant principalement du groupe de GS, en organisant et préparant les activités (mise en place du matériel et rangement), en relayant la parole de l'enseignante (répéter, ré expliquer), en aidant à la réalisation de la tâche, en rangeant à l'issue de l'activité...|De plus, d'autres missions peuvent lui être attribuées : aide à l'accueil du matin, participation à l'animation des temps d'activités de cour de...Voir plus.

Capacité d'initiative

Par son observation, le volontaire doit être source de proposition, d'action et d'organisation sans avoir à en référer systématiquement à l'enseignant.

Contact :

JEAN HUGUES DE MONLEON

DIRECTEUR

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

Saint-Plancard 31580 Saint-Plancard

Tél : 0683257416

Courriel : ce.0310867z@ac-toulouse.fr

Localisation de la mission :

Ecole élémentaire de Saint-Plancard, Chemin de Laredou, 31580 Saint-Plancard.

Durée :

Septembre 2024 jusqu'au Juillet 2025.

Date d'entretien :

Dès que possible.

Age :

De 16 à 25 ans élargie à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme.

Horaires :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 9h00-16h30. Vacances : Vacances scolaires.

Rémunération :

609,95€ par mois, dont 496,93 € pris en charge par l'Etat et 113,02 € par l'organisme d'accueil.